



Garde à vue après accusation de détournement de fonds

Par **sylvie**, le **24/11/2016** à **00:26**

Bonsoir

Mon époux a été convoqué à la gendarmerie ce jour (22/11/2016) à 9h . Suite à l'accusation de son patron pour détournement de fonds et abus de confiance . Enfin c'est ce que l'on suppose . Car la gendarme n'a pas dit la raison . C'est le patron qui a dit à mon époux qu'il portait plainte pour cette raison. Lors de son arrivée en la gendarme lui a dit qu'il était en garde à vue et il ont fait une perquisition à la maison.

Mon mari ne à rien fait . Il est innocent. Est ce normal qu'il ait été mis en garde à vue ? Il a été relâché 5h plus tard . Et il aura des nouvelles d'ici 6 mois . Est ce normal ?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **24/11/2016** à **06:43**

Bonjour,

Prenez un avocat, pour une telle affaire c'est indispensable.